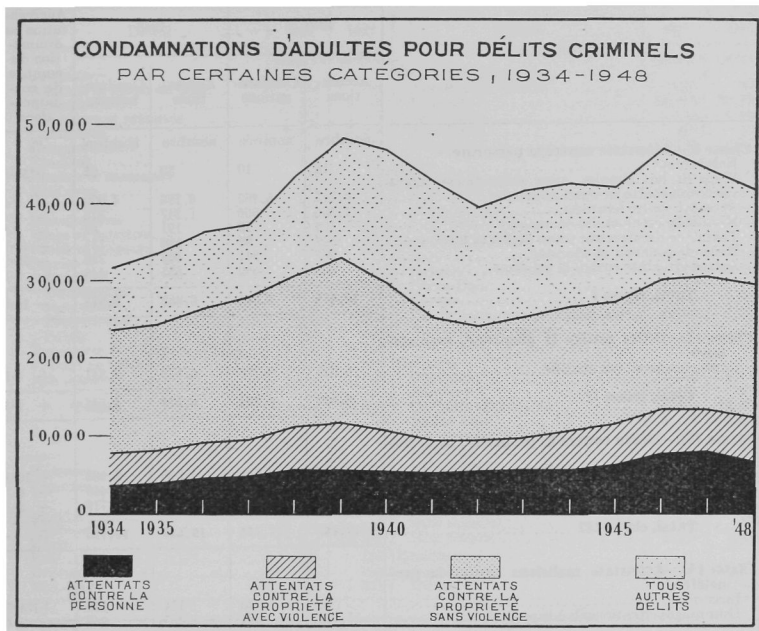


refus de pourvoir et abandon, probablement parce que plusieurs de ces délits ont fait l'objet d'une instruction sommaire en cour familiale au lieu d'une mise en accusation.



Les condamnations des classes II, III, IV et V sont en augmentation sur 1947. Dans la classe III, les condamnations pour escroquerie augmentent, mais les condamnations multiples influent sur le chiffre: sur 1,626 personnes frappées de 3,667 condamnations, 500 ont une moyenne de cinq condamnations chacune. La diminution du nombre de vols s'explique partiellement par les vols moins nombreux d'automobiles. Cependant, tout porte à croire que, pour éviter la forte peine d'au moins un an d'emprisonnement pour vol d'un véhicule automobile, on a eu recours à l'accusation "enlèvement d'une voiture sans la permission du propriétaire"; les condamnations pour ce délit passent en effet de 167 en 1947 à 823 en 1948. Les condamnations multiples influent également sur les chiffres du faux monnayage (classe V); en 1947, le nombre de condamnations est plus élevé mais le nombre de délinquants est inférieur.

Les condamnations pour délits divers (classe VI) diminuent de 16 p. 100 sur 1947. Il y a moins de condamnations pour conduite dangereuse, mais la diminution des condamnations sur accusation de conduite d'automobile en état d'ivresse est plutôt trompeuse car 504 causes ont été instruites sommairement. Pour la première fois depuis 1943, les condamnations en vertu de la loi de l'opium et des drogues enregistrent une baisse: 83 p. 100 de ces condamnations frappent des Canadiens, 6 p. 100 des personnes nées en d'autres pays du Commonwealth et 5 p. 100 des personnes nées aux États-Unis. La plupart ont été prononcées en Colombie-Britannique et en Ontario.